

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 20 JUIN 2023

Membres : 22

Présents : 16

Votants : 18

Date convocation : 13 juin 2023

Date affichage : 13 juin 2023

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Tilly la Campagne, mardi 20 juin 2023 à 19h, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Etaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, ROBERT Franck, VIVIEN Béatrice MAUNOURY Stéphane, LEBRETON Magalie, TANI Yolande, ANTOINE Jean-Jacques, CHESNEL Michelle, CARDON Vincent, BODIN Éric, HAY Xavier, DESBONNES Chantal, DEGRENNE Fabrice, HUBERT Romain.

Absents excusés : DORE Myriam (pouvoir à Béatrice Vivien), VILLAIN Frédéric (pouvoir à Patrice Mathon)

Absent : JACQUES Sylvie, BIRGUL Hacer, CARLAT Céline, BOURSIN Thomas.

Secrétaire de séance : Jézabel SUEUR

Observation sur le compte rendu précédent : zone naturel plus vote pour la subvention ASL

### COMMUNICATIONS DU MAIRE

► Courriers de remerciements pour attribution des subventions (MFR la bagotière, comité Juno Canada, club saint Martin, ASL, FCR, association Goodwood,)

► Terrain rue des canadiens : Finalisation de la procédure avec un RDV à l'étude du notaire prévue le 4 juillet 2023. Nous pourrions enfin demander le débroussaillage de cet espace et mener une réflexion sur le devenir de cette parcelle.

► Attention aux démarchages frauduleux : Maison de l'habitat n'effectue aucun démarchage ( ni études ni audit), en cas de démarchage vous paraissant frauduleux, merci de le signaler en mairie

►-Des travaux sont prévus cet été : une purge au niveau du plateau rue de la République et la création de voirie rue Simone Veil

►- Le service de collecte et le SYVEDAC ont une volonté de développer le compostage individuel et partagé avec pour objectif d'offrir à chaque usager volontaire une solution de tri de ses déchets alimentaires. CLM a donc sollicité des agents chargés de sensibiliser en porte à porte sur notre commune les ménages résidant en pavillon avec jardin et encore non dotés d'un composteur individuel

► L'exercice de « preparisk » (risque technologiques, pour vérifier le PCS) a permis d'apporter des ajouts à notre document (PPMS de l'école, message pour le confinement...) et tester notre réactivité : bien réussi

► Fredon : les déclarations pour les nids de frelons asiatiques sont possibles depuis le 19 juin. Avant cette date, ce sont des nids primaires qui peuvent être détruits par les habitants eux-mêmes ou sur demande auprès d'un prestataire mais à leurs frais.

Rappel : M. Mathon est le référent FREDON sur la commune. Il faut adresser à la mairie, en plus de la demande d'intervention des photos pour confirmer la présence de frelons asiatiques.

- Changement de prestataire pour les illuminations de Noël : Lunyx assurera cette prestation à partir de cette année pour un coût moins important et sans réactualisation des tarifs sur une période de 4 ans, possibilité de changer de décors et/ou couleurs et proposition de nous prêter des décorations pour sapins pour le marché de Noël prévu en décembre à Hubert-Folie et proposition pour poser une guirlande sur façade ancienne mairie

- Depuis le 25 mai dernier, plus de Gens du voyage présents sur la ZAC à Hubert-Folie. La SHEMA, qui gère la vente des terrains a été prévenue et devrait intervenir pour rendre l'installation des GDV impossible en installant des barrières (laissant l'accès aux piétons et vélos) et éventuellement des merlons de terre

- les travaux de la médiathèque vont débuter très prochainement (26 juin)

- ZFE : pour le prochain conseil, un document sera transmis par mail pour pouvoir délibérer au prochain CM en septembre.

L'instauration de cette zone est rendue obligatoire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans toutes les agglomérations de + de 150 000 habitants dont la CU. Cette délibération permettra à la commune de se rendre un avis d'accord ou de refus de rentrer dans cette zone.

- CR succinct copil enfance et jeunesse avec Familles Rurales : l'accueil des ACM pour les 6/ 11 ans a été augmenté à 36 enfants, soit au total 60 enfants. Le centre est complet et 6 familles sont sur liste d'attente. Les sorties seront donc dédoublées car pas possibilité dans un même bus de transporter 60 enfants et des animateurs. Des mini-camps sont prévus cet été (Pirou du 18 au 24/06, colo 8 jours et pont d'Ouilly (32 enfants)

ouvert du 10/07 au 01/09

Local jeunes : 10/12 ados fréquentent régulièrement le local.

Cet été, seront proposées 1 sortie /semaine, 1 soirée toutes les 2 semaines, 3 séjours (fiest activ, surf, échange franco-allemand)

Fermé du 31/07 au 15/08 inclus

Marina fera une présentation de ce local aux classes de CM2 le 02/07

L'inauguration du local de Garcelles a eu lieu le samedi 10 juin. 15 jeunes ont participé sur la journée avec différentes actions (préparation de sandwich pour tournoi de foot, stand maquillage, vente de gâteaux..)

La facturation sera différente pour les jeunes extérieurs aux deux communes à partir de septembre.

- L'APE organise deux manifestations : 1<sup>er</sup> juillet : fête des écoles et le 2 juillet : vide grenier. Cette association recherche des bénévoles pour les accompagner sur ces deux jours. Si intéressés, contacter les membres de l'APE ([apeventdeplaine@gmail.com](mailto:apeventdeplaine@gmail.com))

## **PRÉSENTATION DU PROJET ÉOLIEN**

La société NEOEN a mandaté l'agence TACT pour présenter la potentielle installation d'éoliennes sur la commune de Fresney le Puceux, en limite de notre commune Rocquancourt.

Observations déjà rapportées : il est fort regrettable que Castine ne soit contactée que maintenant, aucune approche en amont du projet, ni pour les élus, ni les habitants fortement impactés, donc aucun échange possible avant ce soir. Reproche déjà énoncé : Ces projets d'implantations sont des projets qui devraient être discutés avec toutes les personnes concernées (élus de toutes les communes impactées par un projet de cette ampleur, tous les habitants proches au lieu de mettre toutes ces personnes devant le fait accompli.

Cet échange comprendra 3 temps sur une durée totale de 1h30/2 h maxi

- le présentation de l'agence TACT

- questions des élus

- et un échange avec les habitants (pour ce temps : la séance sera interrompue pendant 30 min) car c'est la première occasion pour tous de s'exprimer sur ce sujet.

Ce temps est consacré à un échange, aux questionnements et prises en compte des remarques.

Je souhaite que cet échange soit constructif, respectueux et permettra d'obtenir des réponses.

Je me réserve le droit de mettre fin à cette levée de séance si nécessaire et de reprendre le cours de la séance qui ne permettrait plus la prise de paroles du public.

Questions :

- pourquoi cette présentation maintenant et pas avant ?

- quelles études réalisées ?

- à quelle date aurons-nous un retour des différentes études ?

- quelle date prévue pour dépôt de la demande ?

(Délai court entre présentation et dépôt)

- quels sont les dispositifs de dialogue envisagé pour présenter ce projet ?

## **DÉLIBÉRATION AVENANT SERVICE ADS**

En 2022, ont été menées une étude d'organisation et une enquête auprès des communes adhérentes sur le fonctionnement du service ADS.

Les principales conclusions de ces démarches (déficit de personnel, transmissions des propositions d'avis dans des délais acceptables, accompagnement renforcé souvent souhaité) ont conduit à proposer 3 scénarios d'évolution possible :

**Scénario 1** : On ajuste les missions aux effectifs actuels en n'instruisant plus les déclarations préalables (sauf alerte spécifique du maire) et en ayant un contact limité avec les communes (notamment pas de réunions sur les projets ni les différentes demandes).

**Scénario 2** : On ajuste les effectifs aux missions inscrites dans les conventions actuelles (instruction de l'ensemble des demandes transmises, contact normal avec les communes, possibilité de quelques réunions pour les projets à enjeux). Cela nécessite le recrutement de 2.5 Equivalents temps plein.

**Scénario 3** : On rajoute au scénario 2, un renforcement de l'accompagnement des communes (hot line, accompagnement dès l'avant-projet et en cours d'instruction pour les dossiers à enjeux, échanges directs avec les pétitionnaires à la demande des communes (notamment pour pièces manquantes). Cela nécessite le recrutement d'un ETP de plus soit au total 3.5 Equivalents temps plein.

Les tours de table réalisés les 4 et 26 janvier auprès de la trentaine de communes présentes, le Copil Services aux communes réuni le 30 janvier et la conférence des maires tenue le 31 janvier ont indiqué **qu'une majorité se dégageait pour le scénario 2** avec un travail à effectuer avec les communes qui le souhaitaient sur les modalités et la répartition entre service ADS et communes, de l'instruction des déclarations préalables. Par ailleurs ce scénario implique un engagement de 4 ans permettant de stabiliser le fonctionnement et les effectifs du service.

La Communauté urbaine va donc renforcer le pôle instruction par la création de 2.5 postes supplémentaires et ajustera les effectifs en fonction du nombre d'adhérents et de dossiers à traiter (comptés en équivalents Permis de Construire).

L'avenant à la convention actuelle proposé permet de mettre en œuvre le scénario 2 mentionné ci-dessus.

L'article 1 précise l'objet de l'avenant.

L'article 2 indique qu'une évaluation régulière de l'évolution du fonctionnement du service sera réalisée (délais de réponse et de transmissions des dossiers et des propositions de décisions, délais de transmission des avis techniques, nombre et type de dossiers instruits, niveau de charge du service,...).

L'article 3 permet aux communes qui le souhaitent d'instruire les déclarations préalables.

L'article 4 rappelle que le rôle important de la commune dans la complétude des éléments des dossiers de demandes et leur intégration dans Cart@ds, de la réception du dossier à l'enregistrement de la décision finale.

L'article 5 précise notamment l'importance d'une transmission rapide de la fiche de pré-avis du maire et de la remise au pétitionnaire de la fiche relative aux taxes et participations éventuelles.

L'article 6 indique que les tâches incombant à la Communauté urbaine s'inscrivent dans un rôle de conseil à la commune et que pour ce faire un agent sera dédié aux relations avec les correspondants et les communes. Par ailleurs, une optimisation des procédures est mise en œuvre par le pôle instruction.

L'article 7 modifie le délai de délivrance de la proposition d'avis avant l'échéance du délai d'instruction en le portant de 5 à 7 jours.

L'article 8 mentionne que la participation annuelle de Caen la mer au titre des frais généraux est complétée par la prise en charge d'un demi-poste d'instructeur au titre de sa compétence en matière de développement économique.

L'article 9 simplifie le renouvellement de la convention et le rendant tacite.

L'article 10 modifie les règles de résiliation en précisant que la présente convention ne pourra pas être résiliée avant le 31 décembre 2027. Pour dénoncer cette convention, et seulement à partir du 1er janvier 2027, un courrier devra être adressé sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception, par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 6 mois. Néanmoins, la résiliation ne prend effet qu'au 31 décembre de l'année concernée, après règlement des sommes dues à la Communauté urbaine.

L'article 11 indique que le reste de la convention demeure inchangé.

Afin de mettre en œuvre les orientations souhaitées par les communes sur l'évolution du fonctionnement du service ADS, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de cet avenant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention ADS figurant en annexe,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **DÉLIBÉRATION TRANSPORT SCOLAIRE**

La commune de Castine-en-Plaine a mis en place d'un service de transport scolaire.

L'appel d'offre pour la reconduction du service de transport a été lancé le 5 juin 2023 pour une réponse jusqu'au 6 juillet 2023. L'appel d'offre est en ligne sur le site de la commune de Castine-en-Plaine.

Les horaires du transport sont ceux de l'école soit 8h20 le matin et 16h30 le soir. Il n'y a pas de transport le midi. Ce service est réservé aux enfants d'Hubert-Folie et de Tilly la Campagne.

Le conseil municipal autorise Madame la maire à signer, les documents nécessaires à la réalisation de cette décision, notamment, le marché d'appel d'offre concerné.

Le conseil municipal, par 18 voix pour décide de maintenir pour l'année scolaire 2023/2024, à 30 € annuel par famille l'adhésion au service de transport scolaire. En cas demande en cours d'année, le coût sera calculé au cas par cas.

### **DÉLIBÉRATION SUBVENTION FSL**

La loi du 13 août 2004 a confié la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) aux Départements. Ce fonds intervient non seulement pour accorder des aides (prêts ou subventions) à des personnes en difficulté, pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement, mais aussi pour assurer un accompagnement social lié au logement.

En 2022, 1 666 personnes ont pu bénéficier d'une aide, représentant une dépense totale de 796 906 €. Par ailleurs, 725 281 € ont été dépensés au titre de l'accompagnement social, dont 487 503 € afin de favoriser différents dispositifs d'intermédiation locative sur l'ensemble du Calvados.

Ce fonds est principalement abondé par les contributions du Département, mais les communes ou bailleurs sociaux peuvent également y contribuer.

72 communes du Calvados contribuent au FSL pour un montant de 63 237 €. Le département contribue à hauteur de 1 400 000 €

Les communes ont la possibilité d'apporter leur contribution financière soit par nombre d'habitants (0.17 €/hab), soit par nombre de logements sociaux (2.85€/logement).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 18 voix pour d'attribuer une subvention au FSL de 0.17€ par habitants soit 304.47 €.

### **OUVERTURE DE POSTE AGENTS**

## FRAIS D'OBSÈQUES

La commune a reçu une demande d'aide concernant des frais d'obsèques. Le montant du devis des pompes funèbres s'élève à 2 555.50 €.

La famille a entrepris des démarches auprès d'organismes pouvant lui apporter des aides (Mutuelle, CPAM, CARSAT, IRCANTEC, ARCO, MSA).

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de solder les frais d'obsèques pour permettre à Madame de ne pas se soucier de ce problème financier. Madame devra fournir tous les justificatifs obtenus après sollicitation des aides financières auprès des différents organismes.

Le montant du reste à charge sera directement réglé aux pompes funèbres Auffray Ramon domiciliées 13 route de Caen, 14350 Saint Martin Des Besaces, par mandat administratif.

## POINT SCOLAIRE

Pour la rentrée 2023/2024 : effectif prévu = 158 pour 7 classes

PS : 15, MS : 28, GS : 20, CP : 21, CE1:21, CE2 : 21, CM1 : 17 et CM2 : 15. Répartition non encore réalisées Sanitaires pour maternelles installés courant juillet et devraient être fonctionnels pour la rentrée

Cantine : la 1<sup>ère</sup> semaine : pour équilibrer les deux services et parce que la répartition ne sera pas communiquée, au 1<sup>er</sup> service : toutes les maternelles + CM2 ( soit 78 enfants) et 2<sup>ème</sup> les primaires ( CP/CE1/CE2/CM1) soit 80 enfants

- sorties prévues pour l'ensemble des élèves ( Ouezy/ Caen/ Ludiver/ Clécy

- demandes pour l'année prochaine :

- une demande de 2 créneaux à la patinoire de Caen = financement pour le bus par la mairie ?

- projet découverte pour des maternelles sur 1 ou 2 nuits pour une ou 2 classes : projet en réflexion et demande éventuelle de subvention par la mairie ?

- créneaux piscine demandés pour les GS/CP/CM1= classes prioritaires. En attente de réponse de Caen la Mer qui devrait valider les créneaux avant le 07 juillet

- demande de parking vélo (20 à 30) et trottinettes (20)

## POINTS TRAVAUX

- médiathèque : début travaux prévu le 26 juin (terrassement et début gros œuvre voir tableau récapitulatif des entreprises retenues et montant mai 2024

- salle polyvalente :

- sanitaires maternelles : pose prévue le 11 juillet pour mise en fonction dès septembre Avenir des maisons d'Hubert-Folie

- divers travaux sur la commune : remplacement du toit de ancienne mairie à HF/ vérifications des aires de jeux sur la commune et entretien et réparations réalisées/ changement porte de service église TLC...

	Entreprise	Offre de base HT
Lot N°1 - terrassement/VRD/Espaces Verts	TP JONES	50 109.54
Lot N°2 – Gros Œuvre/Ravalement	LB GROUPE	199 906.35
Lot N°3 – Charpente Bois/Bardage Bois	CPL BOIS	40 728.46
Lot N°4 – Couverture Zinc/Bardage Zinc	MICARD	78 484.74
Lot N°5 – Etanchéité	MICARD	9 151.06
Lot N°6 – Menuiseries extérieures Alu	CPL BOIS	71 677.71
Lot N°7 – Platerie Sèche Faux Plafond	ORQUIN	43 230.00
Lot N°8 – Menuiseries Intérieures	ORQUIN	9 640.00
Lot N°9 – Carrelage/Faïence	SCHMITT	28 560.45
Lot N°10 – Peinture	DECORITEC	11 518.16
Lot N°11 - Plomberie Chauffage	ELAIRGIE	58 627.21
Lot N°12 – Courant Fort Courant Faible	VIGOURT	42 647.66
<b>Total général en € HT</b>		<b>644 281.34</b>

### **POINT BIBLIOTHÈQUE**

Madame Vivien a contacté un prestataire afin d'avoir des propositions d'aménagement de la bibliothèque.  
Les inscriptions à la bibliothèque sont en hausse.

### **POINT ANIMATION**

- Voyage à Paris maintenu le 17/06. Le bus n'était pas complet mais les participants étaient très contents de cette proposition aux beaux jours
- Jeu de l'été : du 14/07 au 15/08. Réponses et accueil des participants le vendredi 1<sup>er</sup> septembre à Rocquancourt
- Concours maisons fleuries : passage mercredi 21/06 et remise prix samedi 24/06 à 11h à TLC
- Castine en fête prévue le samedi 2 septembre. Concerts musicaux et feu d'artifice pour clôturer cette journée. La buvette sera tenue par le Club St Martin, la restauration (barbecue/frites) par le FCR et Sophie proposera galettes et crêpes.  
RDV à 10h pour la préparation des lieux le samedi 2 septembre
- AG FCR prévue le vendredi 23 juin à 19h au stade de Rocquancourt
- AG ASL prévue le lundi 26 juin à 19 h à la cantine

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ▶ personnes âgées : difficultés pour la gestion des biens immobiliers sur le site des impôts.
  - ▶ Label terre de jeux : la commune peut proposer des personnes pour la flamme olympique.
- Voiture en dépôt depuis 2 mois : Derichebourg demande à la récupérer. La gendarmerie ne fait rien.

Prochain conseil : 14 septembre 2023  
Réunion d'adjoints le 4 septembre 2023

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h10.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus, et ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.